

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions du 25 mai 2015 et du 6 juin 2014

PROPOSITION TARIFAIRE DE LA SCHL POUR 2016-2020

La directrice générale a présenté au conseil la proposition tarifaire révisée correspondant à la troisième période de renouvellement de l'entente de service conclue par l'Agence avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL); elle a également répondu aux questions sur les changements effectués depuis le dernier examen du document par le conseil. Ce dernier a donné son accord de principe à la proposition tarifaire et a autorisé la directrice générale à finaliser le document ainsi qu'à négocier une entente tarifaire s'appuyant sur la proposition présentée au conseil.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration a reçu le rapport écrit de la directrice générale pour la période du 21 février au 28 avril 2015. Ce rapport était accompagné de la lettre de la directrice générale présentant à la SCHL les résultats de l'Agence et le rendement du portefeuille pour le 1^{er} trimestre.

La directrice générale a amorcé la présentation de son rapport en notant la réponse positive de la SCHL au rapport annuel public élargi que nous avons préparé pour 2014. Elle a commenté le statut de l'évaluation de l'Agence par la SCHL et fait état de discussions avec la SCHL concernant le fait que les clients de l'Agence doivent maintenant conclure de nouvelles ententes au renouvellement de leur prêt de sauvetage; des frais juridiques s'appliquent, et la SCHL les facture aux coopératives. La directrice générale a expliqué que nos efforts pour aider les clients à améliorer leurs résultats comprennent maintenant de l'information aux sociétés de gestion leur indiquant les résultats de leurs clients en tant que groupe en regard de nos indicateurs de rendement standard. Elle a conclu sa présentation par un exposé de la situation de plusieurs clients aux prises avec d'importantes difficultés financières.

FINANCES

Le trésorier a présenté le rapport du Comité des finances et de la vérification. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers du 1^{er} trimestre et la version révisée de la politique de gestion des risques; il a aussi procédé à l'examen de la Charte du Comité des finances et de la vérification. Sur recommandation du trésorier, le conseil a reçu le rapport annuel de gestion des risques de la direction de même qu'il a approuvé le budget d'exploitation révisé, lequel reflète le changement apporté par la SCHL à son tarif pour 2015 compte tenu du portefeuille élargi que supervise maintenant l'Agence.

GOVERNANCE ET RESSOURCES HUMAINES

Après la présentation du rapport de la vice-présidente sur la réunion du Comité de gouvernance et des ressources humaines, le conseil a approuvé le Mandat du conseil d'administration, les chartes des comités et la politique sur le rôle des administrateurs, sans y apporter de changement. Le conseil a approuvé différents changements apportés aux politiques de l'Agence concernant le service aux clients et le Groupe de travail sur la planification stratégique.

Le conseil a approuvé le nouveau calendrier de l'Agence, lequel établit les dates des prochaines réunions; il a aussi adopté un programme d'activités mis à jour et a reçu le rapport annuel de la directrice générale sur la conformité de l'Agence à ses obligations contractuelles et législatives.

Le conseil a reçu une résolution de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC), le seul membre de l'Agence, qui accuse réception des états financiers vérifiés de l'Agence et du rapport du vérificateur pour 2014 , et qui reconduit le mandat de Marcil Lavallée comme vérificateur et de Cameron Gray et Berta Zaccardi comme administrateurs pour une durée de trois ans. Laird Hunter a été élu président, tandis qu'Elain Duvall et Ken McFarland ont été nommés respectivement vice-présidente et trésorier. Le conseil a également procédé à des nominations au sein de ses comités et a confirmé Maggie Keith au poste de secrétaire de l'Agence.

Le conseil a approuvé un changement dans les signataires autorisés pour les comptes de caisses de crédit tout en confirmant que le président, la vice-présidente et le trésorier demeurent les signataires autorisés pour les contrats et autres documents.

Le personnel a présenté le rapport annuel de l'Agence pour 2014 et la Fiche de rendement du service à la clientèle pour 2014. La présentation a été suivie d'une séance de formation au cours de laquelle le conseil a pu voir comment l'Agence s'y était prise pour aider deux coopératives clientes à améliorer leurs opérations et à rénover leur propriété.

Le conseil s'est ensuite réuni à huis clos pour discuter du plan de performance de la directrice générale.